



Première partie : questions (10 points)

1. Définissez ce qu'est la périurbanisation.
- 2- Donnez deux caractéristiques des espaces ruraux.
- 3- La diversification des espaces ruraux peut entraîner des conflits d'usage. Justifiez cette affirmation.
4. Donnez deux caractéristiques du régime républicain en France à la veille de 1914.
5. Proposez une définition de la colonisation.

Modèle CCYC : ©DNE Nom de famille (naissance) : (Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)	
Prénom(s) :	
N° candidat :	
Né(e) le :	
	N° d'inscription :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

Deuxième partie : analyse de document(s) (sur 10 points)

Le candidat choisit l'un des deux sujets au choix.

Sujet d'étude : Juillet-novembre 1916 : la bataille de la Somme

Document : La conférence de Chantilly et la stratégie de la Triple Entente

« L'année 1915 s'achevait dans des conditions peu satisfaisantes. Sur tous les fronts éloignés, les armées de la coalition avaient été tenues en échec ou battues ; à l'entrée de la mauvaise saison, si les armées françaises et britanniques avaient remporté des succès tactiques, elles avaient le plus grand besoin de se refaire ; l'armée russe, éprouvée par une longue série de défaites, demandait à être réorganisée à fond et notamment au point de vue matériel ; l'armée italienne se trouvait immobilisée et l'armée serbe en pleine déroute. L'ennemi réussissait dans toutes ses entreprises. Au début de décembre, il avait ramené sur le front français des effectifs élevés ; il neutralisait les armées russes sur son front oriental, tenait en respect les Italiens, et était sur le point de récupérer, pour d'autres desseins, la masse austro-allemande employée à l'expédition de Serbie.

C'est à la conférence de Chantilly des 5, 6 et 8 décembre 1915 que fut élaboré, sous la direction personnelle du général Joffre, le plan de la coalition pour 1916. Pour la première fois, une direction unique se manifestait : « Arrêter des offensives¹ concertées sur les fronts franco-britannique, russe et italien ; rechercher la décision² par des offensives concordantes et donner à ces offensives leur maximum de puissance comme effectifs et comme moyens matériels. » tel était le dessein exposé par le général Joffre.

Il espérait atteindre un certain équilibre par l'effort organisé de la coalition. Si cet effort était soutenu, il comptait aboutir vers la fin de 1916 ou dans le premier semestre de 1917 à la destruction et à la mise hors de cause des armées allemandes. Les résolutions suivantes avaient été adoptées de concert : « Chacune des puissances alliées doit se tenir prête à enrayer sur son front avec ses propres moyens toute offensive ennemie ; dans le cas d'une attaque ennemie dirigée contre une des puissances de l'Entente, toutes les autres lui apporteront leur concours dans la limite du possible. »

Notes :

1. décider de lancer des offensives
2. rechercher la victoire

Source : Gabriel Hanotaux, *La Revue des Deux Mondes*, tome 59, septembre-octobre 1920. Gabriel Hanotaux est un diplomate, historien et homme politique français (1853-1944).



Questions :

1. Quels sont les pays qui forment la Triple Entente ? Dans ce texte, quel autre terme est utilisé pour désigner la Triple Entente ?
2. Quelle est la situation sur les fronts à la fin de l'année 1915 ?
3. Expliquez la phrase soulignée dans le texte. Quelle est la nouvelle stratégie adoptée par la Triple Entente lors de la conférence de Chantilly ?
4. Quelle grande offensive est lancée sur le front de l'Ouest à la suite de la conférence de Chantilly ? Quel a été le résultat de cette offensive ?

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

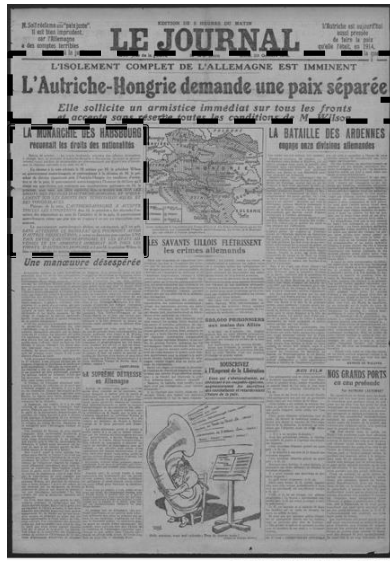
Né(e) le :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

Sujet d'étude : L'Autriche-Hongrie de 1914 au traité de Saint- Germain.

Document 1 : Extraits de la une du *Journal*, le 29 octobre 1918



Extrait

L'extrait :

**« L'ISOLEMENT COMPLET DE L'ALLEMAGNE EST IMMINENT.
L'Autriche-Hongrie demande une paix séparée.**

Elle sollicite un armistice immédiat sur tous les fronts et accepte sans réserve toutes les conditions de M. Wilson.

La monarchie des Habsbourg reconnaît les droits des nationalités.

Berne, 28 Octobre- Le comte Andrassy, ministre des affaires étrangères a chargé, hier, le ministre d'Autriche-Hongrie à Stockholm de prier le gouvernement royal suédois de transmettre au gouvernement des États-Unis d'Amérique la réponse suivante à sa note du 18 :

En réponse à la note adressée le 18 Octobre par M. le président Wilson au gouvernement austro-hongrois et conformément à la décision de M. le président de discuter séparément avec l'Autriche-Hongrie des conditions d'armistice et de la paix, le gouvernement austro-hongrois à l'honneur de déclarer qu'il donne son approbation non seulement aux manifestations antérieures de M. le président, mais aussi aux idées exprimées dans sa dernière note ***SUR LES DROITS DES PEUPLES D'AUTRICHE-HONGRIE, ET SPECIALEMENT SUR LES DROITS TCHECO-SLOVAQUES ET DES YOUGO-SLAVES.***

Puisque, de la sorte, ***L'AUTRICHE-HONGRIE A ACCEPTE TOUTES LES CONDITIONS*** dont M. le président a fait dépendre l'ouverture des négociations au sujet de l'armistice



et de la paix, le gouvernement austro-hongrois estime que rien ne s'oppose à ce que ces négociations commencent.

Le gouvernement austro-hongrois déclare en conséquence qu'il est prêt, **SANS ATTENDRE LE RESULTAT QUE POURRONT AVOIR D'AUTRES NEGOCIATIONS**, à entrer en discussion pour conclure **UNE PAIX ENTRE L'AUTRICHE-HONGRIE ET LES ÉTATS ADVERSES, ET UN ARMISTICE IMMEDIAT SUR TOUS LES FRONTS D'AUTRICHE-HONGRIE** et il prie M. le président Wilson de bien vouloir prendre les mesures préparatoires appropriées. »

Source : BNF, Extraits de la Une du quotidien français le Journal du 29 Octobre 1918.

Document 2 : extrait du traité de paix de Saint-Germain-en-Laye.

Le traité de Saint Germain-en-Laye est un traité de paix entre les grandes puissances alliées et l'Autriche signé le 10 Septembre 1919.

- Article 46 : L'Autriche reconnaît, comme l'ont déjà fait les puissances alliées et associées, l'entière indépendance de l'État serbe-croate-slovène. [...]
- Article 49 : Les habitants de la région de Klagenfurt seront appelés, dans la mesure indiquée ci-après, à désigner, par voie de suffrage, l'État auquel ils désirent voir rattacher ce territoire. [...]
- Article 88 : L'indépendance de l'Autriche est inaliénable, si ce n'est du consentement du Conseil de la Société des Nations. En conséquence, l'Autriche s'engage à s'abstenir, sauf le consentement dudit Conseil, de tout acte de nature à compromettre son indépendance, directement ou indirectement. [...]

Questions :

1. Présentez les documents en précisant le contexte du document 1.
2. Identifiez les conditions sur lesquelles reposent l'armistice et la paix avec l'empire d'Autriche-Hongrie. (Document 1)
3. Expliquez la phrase suivante : « l'isolement complet de l'Allemagne est imminent ». (document 1)
4. Les conditions proposées en octobre 1918 sont-elles respectées dans le traité de Saint Germain-en-Laye en 1919 ? Justifiez votre réponse. (Document 2)
5. L'application de ce traité de paix se trouve confrontée à des difficultés. Justifiez cette affirmation.